



Sainte-Anne de-la-Pocatière

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 5 mai 2025 :

- ✓ Règlement sur le plan d'urbanisme numéro **410**
- ✓ Règlement de zonage numéro **409**
- ✓ Règlement sur la construction numéro **407**
- ✓ Règlement sur le lotissement numéro **406**
- ✓ Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro **408**

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire tout en se conformant au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de Kamouraska.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 28 mai 2025.

Ces règlements sont entrés en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 28 mai 2025, et sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 395, chemin des Sables Est, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 2^e jour de juin 2025.

Isabelle Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, le 2^e jour de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour de juin 2025

Isabelle Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière